

Appel à dons

Vous êtes attaché à la Semaine de la Bonté qui, depuis plus de 93 ans, joue un rôle efficace de « SOS social ».

Vous avez toujours su répondre avec fidélité à nos appels.

Cependant, le nombre de donateurs diminue régulièrement avec le temps, même si ceux qui restent sont de plus en plus généreux.

Or il nous est pratiquement impossible de faire connaître notre action autrement que par le bouche à oreille. Les grands moyens de communication ne nous sont pas accessibles étant donné notre taille trop modeste.

Ce n'est que par votre intermédiaire que nous pouvons prolonger cette chaîne de générosité. Vous pouvez nous contacter afin que nous puissions adresser, en votre nom, notre appel à de nouveaux donateurs potentiels.



Vous pouvez aussi prolonger votre générosité par un geste de soutien qui va plus loin, un geste de solidarité entre les générations, par un legs, une donation ou le bénéfice d'une assurance-vie.

• Le legs

Il permet de garder la disposition de ses biens jusqu'au jour du décès. Faire un legs au profit de la Semaine de la Bonté nécessite la rédaction d'un testament. Les règles juridiques des successions étant complexes, il est vivement recommandé de s'adresser à un notaire afin d'éviter une rédaction non conforme à la loi.

• L'assurance-vie

Elle permet également de disposer des fonds déposés jusqu'au décès. Vous pouvez souscrire un contrat au bénéfice de la Semaine de la Bonté auprès d'une banque ou d'une compagnie d'assurance. Il convient de bien noter le nom et l'adresse de notre association comme bénéficiaire.

• La donation

C'est un acte par lequel est donné immédiatement un bien ou une somme d'argent. Cet acte est irréversible. Il est particulièrement recommandé de faire appel à un notaire.

Envoyez vos dons

Rédigez vos chèques à l'ordre de :

La Semaine de la Bonté

162 avenue du Maine 75014 Paris

Les dons faits à la Semaine de la Bonté ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant dans la limite de 20% du revenu imposable. Vous recevrez un reçu fiscal une fois par an pour l'ensemble de vos dons

La Semaine de la Bonté est une association reconnue d'utilité publique depuis plus de 65 ans. Tout ce que vous lui transmettez par legs, donation ou assurance-vie, lui est remis sans qu'aucun impôt ou taxe soit prélevé

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si vous n'avez pas d'héritier direct, vous pouvez désigner notre association comme légataire universel et lui confier la transmission, à un ami ou à un parent éloigné, d'un legs particulier net de frais et de droits. Nous nous chargeons d'acquitter les droits de succession en lieu et place de votre légataire. Les droits de succession s'en trouvent réduits, vos proches ne sont pas lésés, et les actions de la *Semaine de la Bonté* bénéficient de votre geste.

	Vous léguiez 100 000 € directement à un parent éloigné	Vous léguiez 100 000 € à la semaine de la Bonté à charge pour elle de transmettre un legs particulier de 40 000 € à un parent éloigné
Montant légué	100 000 €	100 000 €
Montant perçu par l'Etat	60 000 € (60% de 100 000 €)	24 000 € (60% du leg particulier de 40 000 €)
Montant remis à votre parent éloigné	40 000 €	40 000 €
Montant reçu par la semaine de la Bonté	0 €	36 000 € (100 000 € - 40 000 € - 24 000 €)

On parle de nous

Le Télégramme

Un article du Télégramme de Morlaix a été consacré à une action particulièrement généreuse de la part d'une entreprise d'économie sociale et solidaire Sevel Services.

Le directeur de l'agence Sevel Services de St Martin des Champs, a remis ce mardi 12 janvier quatre chèques de 1000€ aux Restos du Cœur, au Secours Populaire, à SOS-Familles et à La Semaine de la Bonté.

Venir en aide aux plus démunis

Comme le souligne son directeur, l'activité de l'entreprise (propreté et entretien des espaces verts) n'a pas ralenti en 2020, malgré la pandémie.

Les directeurs d'agence, les salariés du Comité Social et économique ont donc décidé de venir en aide à ceux qui souffrent des répercussions sociales et économiques de cette crise sanitaire. Ce geste solidaire est conforme aux actions d'accompagnement que nous menons auprès de nos salariés.

Une Opération à l'échelle des agences bretonnes Ce sont au total 20 000€ qui ont été réunis dans les quatre agences bretonnes de Sevel grâce à la générosité de 45 salariés qui ont renoncé à une partie de leur intéressement.



Le journal « La page du 14ème arrondissement », où se situent nos bureaux, a consacré un très long article à notre association sous le titre :

Les Français donnent aux Français

qui était le nom de l'émission de radio sur « Paris Inter » l'ancêtre de France inter, que Clara Candiani a animé, entre 1947 et 1981, jusqu'à l'âge de 80 ans. Clara Candiani débute en tant que journaliste pour la presse écrite en 1925. Jusqu'en juillet 1940, elle enchaîne les reportages à l'étranger (Espagne, URSS, Syrie, Égypte, Palestine, Turkestan, Allemagne...) et les enquêtes en France (Front populaire, accueil des réfugiés espagnols...). Elle intègre la station de radiodiffusion Paris PTT en 1934, dont elle démissionne en 1940.

Le nom de son émission fait référence à l'émission de Radio Londres « Les Français parlent aux Français ». Une grande partie des cas qu'elle présentait lui était transmis par « La Semaine de la Bonté ».

La lettre de mai 2021

Solidarité et Bonté

Madame, Monsieur, chers amis,
L'année qui vient de s'écouler a été très perturbée pour notre association en raison des obligations de confinement et l'impossibilité de réunir le comité de décision autant que nous l'aurions voulu. Il en a été de même pour les services sociaux qui n'ont pas pu nous envoyer des dossiers de demande d'aide pendant certaines périodes.

Nous voulons cependant rester efficaces malgré ces difficultés de fonctionnement. Nos bénévoles continuent à se réunir pour remplir la mission que s'est donnée la *Semaine de la Bonté* : soutenir les moins favorisés qui ont besoin d'une aide financière de nature à améliorer leur situation.

Françoise de Chanlaire, une de nos anciennes vice-présidentes qui, pendant de nombreuses années, a animé ce comité et qui vient malheureusement de nous quitter, restera pour nous un exemple d'engagement et de dévouement.



Nul ne peut rester indifférent devant les difficultés auxquelles sont confrontés les plus démunis dans cette période de pandémie qui les fragilise encore plus. Afin d'éviter que leur précarité ne se transforme en exclusion, il faut, de la part de ceux qui sont moins touchés, un grand effort de bonté et de solidarité.

Beaucoup d'entre vous, qui nous connaissez bien depuis de nombreuses années, vous appréciez le sérieux et le caractère très concret et efficace de notre action. Votre aide nous est indispensable.

Nous vous faisons confiance pour que vous renforciez nos moyens d'action par votre générosité et suscitez autour de vous de nouveaux donateurs.

Nous vous en remercions par avance de tout cœur.

Le Président
Daniel PLOIX

♥ LA SEMAINE DE LA BONTÉ ♥

Association reconnue d'utilité publique depuis le 31 janvier 1955

✉ 162, avenue du Maine - 75014 Paris ☎ 01 45 44 18 81
st.lasemainedelabonte@sfr.fr www.semainedelabonte

Chers donateurs et donatrices

La pandémie de la covid 19 continue de perturber l'ordre de la vie sociale.

Les contraintes sanitaires qui en découlent nous ont obligés à modifier un peu notre organisation au sein de notre comité de décisions.

Cette année, nous avons privilégié plus particulièrement l'aide aux étudiants en précarité pour leurs transports, l'achat d'ordinateurs, leur scolarité, sans oublier les personnes âgées et les salariés en zone rurale.

**ET TOUT CELA N'A ÉTÉ POSSIBLE QU'GRACE VOUS !
MERCI de continuer à nous soutenir par vos dons.**

Marie TREMBLAY

Vice-présidente, Présidente du comité de décisions

Quelques cas auxquels vous avez participé

Ayant des problèmes de santé importants, Mme I. ne peut envisager un emploi, elle perçoit l'allocation MDPH. Malgré une gestion rigoureuse, elle rencontre d'importantes difficultés financières: sa fille, âgée de 20 ans, est en classe préparatoire pour une formation aux soins infirmiers. Cette formation est coûteuse et aucune bourse ou aide du CROUS n'est possible. Afin de soutenir le projet professionnel de cette jeune fille sérieuse, un plan de financement est monté avec différentes collectivités. La Semaine y participe pour 300 euros.

Une Jeune femme très courageuse, d'origine sénégalaise, agent des services hospitaliers, cherche à se former aux soins et gestes d'urgence et à devenir aide-soignante.

Solidaire avec cette jeune-femme, le comité de décisions accorde une somme de 300€ qui lui permettra de parfaire sa formation.

T. S. est entré en apprentissage pour un CAP cuisine en 2019, encore mineur et pris en charge en partie pour les dépenses liées à sa formation. Il partage son temps entre son lieu de travail à Bagnoles de l'Orne et le centre de formation à Alençon. Devenu majeur, il ne perçoit plus ces aides et, malgré une gestion rigoureuse, éprouve des difficultés financières dues à ces changements de lieu réguliers. Pour lui permettre de bénéficier de la demi-pension au centre de formation, la Semaine lui accorde une aide de 200 euros.

Les bénéficiaires de nos secours nous écrivent

Mme A, mon assistante sociale vous a sollicité ces derniers mois à mon sujet, pour une aide financière pour l'achat d'une voiture

En effet, j'étais à l'école d'aide-soignante et n'avais plus de véhicule pour m'y rendre suite à un accident de voiture en novembre dernier. J'étais également au chômage, et ces seuls revenus me permettaient juste de régler mes charges mensuelles.

Je tiens à vous adresser mes plus sincères remerciements pour votre geste particulièrement généreux. Votre aide m'a été précieuse et a permis le financement total du véhicule.

Sachez que ce geste m'est allé droit au cœur, et que je me sens hautement redevable à votre égard.

Je vous écris ce courrier pour vous remercier de m'avoir aidé financièrement pour la réparation de ma voiture. C'est un petit geste surement, mais énorme pour moi surtout en cette période difficile.

Je suis une des jeunes personnes que vous avez aidées récemment à pouvoir faire l'achat d'un ordinateur performant.

Il est important pour moi de vous remercier pour votre généreuse contribution. J'ai été plus que ravie d'apprendre qu'une issue favorable avait été donnée à ma demande d'aide, d'autant plus qu'elle m'était tout à fait nécessaire. Vous m'avez permis de payer une partie de mon ordinateur, grâce à votre don et je vous en remercie de tout cœur.

Cet ordinateur va me permettre de suivre correctement mes cours en visioconférence ainsi que de travailler correctement sur des logiciels plus spécifiques à ma filière d'audiovisuel et donc d'accroître mes chances de réussite dans la double licence d'audiovisuel et espagnol que j'ai choisie. D'autant plus que cela m'a motivée à réussir davantage.

J'exprime donc beaucoup de gratitude à toute l'association

Comment vos dons sont utilisés

En 2020 nous avons reçu **121 000 €** de dons manuels et **8 000€** de legs en provenance de nos donateurs.

Du fait de la pandémie et de « la mise en sommeil » d'une partie des services sociaux, occupés à des tâches plus urgentes, nous n'avons reçu que **1130** demandes de secours contre une moyenne d'environ 2000 à 3000 les années précédentes.

Sur ces 1130 demandes de secours nous avons accordé **700** aides, soit une proportion beaucoup plus élevée que d'habitude, pour un montant total de **111 000 euros**.

Plus de 60 % de ces aides ont été concentrées sur l'activité professionnelle (formation, aide à la mobilité, études...)

Nous ne recevons aucune subvention publique. Les comptes de l'association sont certifiés par un commissaire aux comptes. Les comptes 2020 et le rapport d'activité 2020, seront présentés à notre prochaine Assemblée Générale qui, dans les circonstances actuelles ne pourra se dérouler qu'en fin d'année.

Conseil d'Administration

Président : Daniel Ploix.

Vice-Présidente : Marie Tremblay.

Secrétaire Général : Pierre Girardin.

Secrétaire Général Adjoint : Élisabeth Béatrix.

Trésorier : Roger de Vernejoul.

Geneviève Berdaguer, Geneviève Bonnet,
Monique Boulet, Mathieu Calemard, André Cessart,

François Hudry, Régis Neveux,

Gérard Roulet, Danielle Sénagout

Commissaire aux comptes : M. Christophe Poinssatte

Isabelle Carré



Actrice de cinéma, de théâtre, et tout récemment écrivaine, avec ses deux romans « Les rêveurs » et « Du côté des Indiens ».

Elle a obtenu le César de la meilleure actrice et, à deux reprises, le Molière de la comédienne et est de nouveau « nominée » en 2019 pour la pièce « La Dégustation » qu'elle joue avec Bernard Campan.

Elle est très impliquée dans l'action caritative (la chaîne de l'espoir, un enfant par la main...).

Elle a eu la gentillesse de porter notre voix sur les ondes radiophoniques

Notre site internet : www.semainedelabonte.fr

Notre site internet a été modernisé. Il nous permet de mieux communiquer avec les assistantes sociales pour la constitution des demandes d'aide, et de mieux nous faire connaître.

Il offre la possibilité de faire des dons « en ligne ». Attention toutefois, sachez que les intermédiaires financiers se rémunèrent en prélevant 3% du total des dons « en ligne ».

Compte d'emploi des ressources (en €)

	2 019	2 020
Emplois		
1 Missions sociales		
Secours distribués*	158 959	118 918
régularisation sur ex. antérieurs	-50 259	-21 193
Frais de traitement des dossiers	40 220	34 585
Sous total 1	148 920	132 310
2 Frais d'appel à la générosité		
Frais d'envoi des appels	9 559	11 665
Frais de traitement des dons	13 814	11 693
Sous total 2	23 373	23 358
3 Frais de fonct. associatifs	11 518	10 124
Total des emplois	183 811	165 792

Ressources

Dons du public et cotisations	127 616	121 303
Legs	0	8 000
Produits (+) ou charges (-)	67 847	-50 844
Produits et charges exceptionnels	0	0
Total des ressources	195 463	78 459
(-)/transfert/(+) prélev. sur les réserves	-11 652	87 333

Bilan

	2 019	2 020
Actif		
Immobilisations nettes	2 400	2 400
Caisse-Banques	189 087	176 989
Valeurs mobilières de placement	659 551	592 603
Total de l'actif	851 038	771 992

Passif

Dotations initiales	123 094	129 879
Fonds de réserve statutaire	182 660	233 304
Réserves en attente affectation	0	0
fonds dédié sur dons et legs	527 617	454 474
Dettes diverses	6 014	14 302
(dettes sociales + secours en attente débit)		
prélev sur fonds dédié + résultat	11 652	-59 967
Total du passif	851 038	771 992

* payés dans l'année, ou en attente de paiement. Les secours réellement distribués dans l'année se sont élevés à: 111 000 €